

DÉPARTEMENT  
 DU HAUT-RHIN  
 ---  
 ARRONDISSEMENT  
 DE COLMAR-  
 RIBEAUVILLE  
 ---  
 Nombre des membres  
 du Conseil Municipal  
 Elus : 29  
 En fonction : 29  
 Présents : 26  
 Procurations : 1  
 Excusés : 1  
 Absents : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
 ---  
 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
 ---  
**EXTRAIT N°2019.00074**  
 du registre des délibérations du Conseil Municipal  
 ---  
 Séance du 27 mai 2019

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paula BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s)** : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3)

**Absent(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
 Date de convocation : 22 mai 2019

**DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE**

M. le Maire explique à l'assemblée que conformément à l'article L2541-6 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), lors de chacune de ses séances, le Conseil Municipal désigne son secrétaire.

Par ailleurs, l'article L2541-7 du CGCT précise que « Le Maire peut prescrire que les agents de la commune assistent aux séances ». Toutefois, ces derniers ne participent pas aux délibérations.

Le secrétaire de séance assiste le Maire pour la vérification du quorum et la validité des pouvoirs, de la contestation des votes et du bon déroulement des scrutins. Il contrôle l'élaboration du procès-verbal de séance.

Sur proposition de M. le Maire,

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** la désignation de Mme Elisabeth BILDSTEIN en qualité de secrétaire de séance.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 26	Dont procurations : 1
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	0	0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
 Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
 DU HAUT-RHIN  
 ---  
 ARRONDISSEMENT  
 DE COLMAR-  
 RIBEAUVILLE  
 ---  
 Nombre des membres  
 du Conseil Municipal  
 Elus : 29  
 En fonction : 29  
 Présents : 26  
 Procurations : 1  
 Excusés : 1  
 Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
 ---  
 VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
 ---  
**EXTRAIT N°2019.00075**  
 du registre des délibérations du Conseil Municipal  
 ---  
 Séance du 27 mai 2019

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présent(e)(s)** : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paula BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Simone PULTAR WOLLJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s)** : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absent(e)(s) excusé(e)(s)** : Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3)

**Absent(e)(s)** : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
 Date de convocation : 22 mai 2019

**APPROBATION DE LA SEANCE PRECEDENTE**

M. le Maire explique à l'assemblée que le compte-rendu de la dernière séance du Conseil Municipal a été publié sur le site Internet de la Commune au lien suivant : <http://www.kaysersberg-vignoble.fr/accueil/compte-rendu-du-conseil-municipal/>

**APRES EN AVOIR DELIBERE LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** le procès-verbal de la séance du 29 avril 2019.

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 27	Dont présents : 26	Dont procurations : 1
POUR : 27	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	0	0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
 Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIDEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 39  
En fonction : 39  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
...  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
...  
EXTRAIT N°2019.00076  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
...  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
Le 08 Juin 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW  
049.20012702-20190527-0201900760\_04

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard  
CARABIN, Mme Agnès DENIZ, Mme Mylène PARIS, Mme Marie-Paula BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine  
SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Kilian STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGCHINO,  
Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR  
WOLLING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine  
BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Président(s) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

Absent(s) excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 23 mai 2019

COMMUNICATIONS - DELEGATIONS DU MAIRE CONSENTIES PAR LE CONSEIL MUNICIPAL

DECISIONS PRISES PAR LE MAIRE DANS LE CADRE DES DELEGATIONS CONSENTIES PAR LE  
CONSEIL MUNICIPAL

M. le Maire expose à l'assemblée ce qui suit :  
Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,  
Vu la délégation accordée au Maire par délibération du Conseil Municipal de Kayserberg  
Vignoble en date du 20 février 2017,  
Considérant l'obligation de présenter au Conseil Municipal les décisions prises par M. le  
Maire en vertu de cette délégation,

LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND acte des décisions suivantes :

#### 4. Marchés publics

Domaine	Date	Montant HT	Titulaires
A D A P _ mission de maîtrise d'œuvre pour la réalisation des travaux de mise en accessibilité des bâtiments communaux de la commune + le camping	14/05/2019	44 765,00	Société QCS SERVICES SA5U
Marché à bons de commandes pour 3 ans pour la fourniture de matériels électriques	07/05/2019	minimum 10 000,00 maximum 35 000,00 par an	entreprise Willy LEISSNER SAS
Travaux de ramonage _ 2019	17/04/2019	2 235,00	entreprise Eddy GOERG et Fils SAS

Accompagnement managérial des services techniques et préconisations d'organisation	20/05/2019	22 032,50	AXIOVAL SAS
--	------------	-----------	-------------

Avenants \_ travaux de mise aux normes de la maison des associations de Kientzheim Kayserberg  
Vignoble

LOT 1 Démolition/Gros- Œuvre/VRD	30/04/2019	le montant du marché initial passe de 48 895,11 à 58 102,11 avenant : 9 207,00 € augmentation : 18,83 %	ENTREPRISE SCHRAMM J-G et Fils SARL
LOT 6 Menuiserie intérieure bois	30/04/2019	le montant du marché initial passe de 19 455,53 à 18 598,01 avenant : - 857,52 diminution : - 4,41 %	ENTREPRISE ROELLY- BENTZINGER
LOT 7 Chape_carrelage_sols souples	30/04/2019	le montant du marché initial passe de 10 028,24 à 13 931,44 avenant : 3 903,20 augmentation : 38,92 %	ENTREPRISE MULTISOLS
LOT 9 Chauffage_ventilation_sanitaire	30/04/2019	le montant du marché initial passe de 55 353,44 à 55 501,13 avenant : 147,69 augmentation : 0,27 %	ENTREPRISE VONTHRON EQUIPEMENTS

le montant total de tous les lots passe de  
241 972,34 € à 254 372,51 € HT  
le montant total des avenants conclus à ce jour est  
égal à 12 400,37 € HT  
augmentation : 5,125 %

#### 16. Justice : défense de la commune

Convention d'honoraires de 290 €HT/heure avec Maître CEREJA pour la défense des intérêts  
de la commune suite aux 2 requêtes des consorts KEMPF auprès du Tribunal Administratif  
de Strasbourg :

- Annulation d'une déclaration préalable
- Annulation d'un jugement du TGI

#### VOTE A MAIN LEEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	(0)	(0)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de  
COLMAR.





Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
...  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
...  
EXTRAIT N°2019.00077  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
...  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
...  
Le 08 Juin 2019  
...  
VIA DOTELEC - S2LOW  
...  
092-219532101-20190527-0101900770-DE

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présents :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, M. HÉLÈNE BOHM, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Erane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurations :** M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absents (et) excusés (et) :**

**Absent (et) :** M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 24 mai 2019

#### COMMUNICATION DU RAPPORT ANNUEL D'ACTIVITE 2018 DU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE ET DE GAZ DU RHIN

Monsieur Benoît KUSTER, Adjoint au Maire, présente le rapport annuel d'activité 2018 du Syndicat Départemental d'électricité et de gaz du Rhin.  
Ce document est accompagné du Compte Administratif 2018.

Ils sont consultables en mairie ou disponibles et téléchargeables sur le site internet : [www.sde68.fr](http://www.sde68.fr).

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

PREND ACTE de ce rapport.

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	(0)	(0)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
...  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
...  
EXTRAIT N°2019.00078  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
...  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
...  
Le 08 Juin 2019  
...  
VIA DOTELEC - S2LOW  
...  
092-219532101-20190527-0101900780-DE

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présents :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHM, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Erane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procurations :** M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absents (et) excusés (et) :**

**Absent (et) :** M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 24 mai 2019

#### FERMETURE ET D'UNE CLASSE MATERNELLE ET REGROUPEMENT DES ECOLES DE KAYSERSBERG SUR LE SITE DE L'ECOLE GEILER

Madame Evelyne MEYER, l'Adjointe aux affaires scolaires explique que compte tenu des effectifs annoncés, l'éducation nationale a proposé la fermeture d'une classe à l'école maternelle Bristel de Kaisersberg et envisage également de fusionner la direction des écoles maternelle et primaire.

Suite à cette fermeture, la commission des affaires scolaires a examiné plusieurs possibilités d'organisation :

- Laisser les choses en l'état, soit 1 classe maternelle à l'école Geiler et 1 classe à l'école Bristel dont l'enseignant serait également en charge de la « direction »
- Regrouper toutes les classes à l'école Jean Geiler et fermer le site scolaire Bristel
- Maintenir les classes maternelles à Bristel et les classes primaires à Geiler

Le maintien d'un site scolaire de maternelle à l'école Bristel implique le déplacement des enfants qui fréquentent le périscolaire, ce qui est source de fatigue pour de très jeunes enfants.

Aussi, pour éviter la fatigue supplémentaire, des pertes de temps dans les transports mais également pour favoriser l'entraide et le dialogue entre les enseignants, il semble plus pertinent de regrouper toutes les classes à l'école Jean Geiler et fermer le site scolaire Bristel.

La commission s'est prononcée à l'unanimité en ce sens.

Compte tenu de la disponibilité des locaux de l'école Bristel, et du manque d'espace dans les locaux de la crèche Boucle d'Or à Kaisersberg, l'opportunité de déplacer la crèche dans les locaux de la dite école pourrait être envisagé. Et ce d'autant plus que la PMI impose de travaux de mise aux normes importants dans les locaux actuels.

Il convient maintenant de délibérer pour acter ces propositions.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

VU la décision du comité technique spécial départemental de l'éducation nationale en date du 4 février et la présentation au conseil départemental de l'éducation nationale en date du 5 février 2019 de fermeture d'une classe à l'école maternelle Bristel et le projet de fusion des directions avec l'école Jean Geiler ,

CONSIDERANT que l'organisation scolaire doit être mise en place de manière à limiter la fatigue supplémentaire des enfants, la perte de temps dans les transports, et à maintenir intérêt pédagogique des conditions d'enseignement ;

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE la fermeture de la 2<sup>ème</sup> classe de l'école maternelle Bristel

APPROUVE le projet de fusion avec l'école Jean Geiler à la rentrée scolaire 2019 et décide en conséquence la fermeture du site scolaire Bristel, la demande de désaffectation des locaux sera en conséquence adressée à l'éducation nationale

DECIDE de proposer à la Communauté de Communes de la Vallée de Kayersberg de déplacer les locaux de la crèche Boucle d'Or dans les locaux de l'école maternelle Bristel.

AUTORISE le Maire ou son représentant, à régler toutes les modalités et à signer tous les documents relatifs à ces décisions

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0 (1)	CONTRE : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
...  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
...  
EXTRAIT N°2019.00079  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
Le 08 juin 2019  
VIA DOTELEC - \$2LOW  
03-200032623-20190527-201900798-08

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présents(els) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Niyilam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Marina SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Éliane STAMM, Mme Marline BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simona PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Président(s) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

Absent(e)s(elle) :

Absent(e)s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 mai 2019

#### SOUTIEN FINANCIER AUX ÉCOLES

Mme Evelyne MEYER, adjointe en charge des affaires scolaires rappelle que les écoles de Kayersberg Vignoble bénéficient des subventions suivantes inscrites au budget au compte 657361 (caisse des écoles) selon les modalités ci-dessous :

- 200 € par classe pour le paiement des frais transports scolaires versés chaque année scolaire

- 16 € par nuitée /par enfant pour les classes natures organisées pour les enfants fréquentant les écoles de Kayersberg Vignoble mais également les établissements spécialisés de type IME, IMPRO dont les familles résident à Kayersberg Vignoble (versés après transmission des justificatifs)

- 5 € par enfant scolarisé à l'occasion de la fête de Noël pour l'achat de livres ou spectacles, (versés après transmission des justificatifs) d'achat

De plus des crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 45€ par élève et par année scolaire pour l'achat de fournitures diverses.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

\*\*\*\*\*

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les modalités d'octroi de subventions aux écoles inscrites au budget au compte 657361 (caisse des écoles) selon les modalités suivantes :

- 200 € par classe pour le paiement des frais transports scolaires versés chaque année scolaire

- 16 € par nuitée /par enfant pour les classes natures organisées pour les enfants fréquentant les écoles de Kayersberg Vignoble mais également les établissements spécialisés de type

IME, IMPRO dont les familles résident à Kaysersberg Vignoble (versés après transmission des justificatifs)

- 5 € par enfant scolarisé à l'occasion de la fête de Noël pour l'achat de livres ou spectacles, (versés après transmission des justificatifs d'achat)

RAPPELLE qu'en outre des crédits de fonctionnement sont prévus à hauteur de 45€ par élève et par année scolaire pour l'achat de fournitures diverses

AUTORISE le Maire ou son représentant, à régler toutes les modalités et à signer tous les documents relatifs à ces décisions

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
---  
EXTRAIT N° 2019.00080  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE  
Le 06 Juin 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW  
062-200832643-20190527-0101900080-DE

Séance du 27 mai 2019

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présent(e)(s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Maria-Paula BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martina SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL, HEROLD, M. Eline STAHL, Mme Martina BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patrice BEXON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Erik MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Harvi STOLL, Mme Thérèse BETTEMODUAG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

Absent(e)(s) (excusé)(s) :

Absent(e)(s) : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 mai 2019

#### ASSOCIATION «LES AMIS DU JARDIN SOLIDAIRE»

Monsieur Robert SCHELCHER, chargé de la Solidarité explique que M. Vogel, membre du conseil municipal des aînés, a accepté de se charger de la création et de la mise en route d'un jardin solidaire à Sigolsheim. En collaboration avec M. Robert Schelcher, Adjoint au Maire, le principe de créer une association afin de le gérer plus librement a été retenu.

La future association a pour objet de valoriser la parcelle de 4,39 ares comme jardin potager solidaire en produisant des fruits, légumes et autres productions maraîchères dans le respect des règles et pratiques biologiques et culturelles applicables aux jardins de particuliers. Les productions obtenues seront en priorité destinées aux personnes en difficulté. Le surplus sera distribué aux restos du cœur de Kaysersberg Vignoble et éventuellement d'Orbey. La vente permanente ou occasionnelle des récoltes pourra également se faire.

Dans un but pédagogique les enfants scolarisés ou dans le cadre périscolaire pourront être associés et avoir accès aux plantations.

Le siège de l'association est fixé à la mairie de Kaysersberg Vignoble, CCAS, 39 rue du Gal de Gaulle, 68240 KAYSERSBERG VIGNOLE. Elle est composée de membres actifs c'est-à-dire qui participent aux activités et à la réalisation des objectifs de l'association. Ils paient une cotisation annuelle ; de membres d'honneur qui ont rendu des services à l'association et sont exonérés de cotisation ; enfin Monsieur le Maire, ou son représentant est membre de droit et la commune paie une cotisation.

Pour son financement, l'association fera appel aux cotisations versées par les membres, aux subventions éventuelles des collectivités territoriales, disposera du revenu des biens et valeurs appartenant à l'association, et de toutes autres ressources que ne sont pas interdites par les lois et règlements en vigueur. La dissolution de l'association ne pourra se faire que par une Assemblée Générale Extraordinaire.

\*\*\*\*\*

M. Robert SCHELCHER, Adjoint au Maire,

Présente aux membres du conseil municipal les statuts de l'association « les amis du jardin solidaire »

Il propose d'approuver ce document et de désigner un représentant de la municipalité au sein de cette association,

Monsieur SCHELCHER demande s'il y a des candidats.

Après avoir entendu les explications de Monsieur Robert SCHELCHER,

**LE CONSEIL MUNICIPAL, APRES EN AVOIR DELIBERE**

**DECIDE** d'adhérer à l'association « les amis du jardin solidaire ».

**DIT** que les crédits nécessaires au règlement de la cotisation seront inscrits à l'article 65548 du budget général

**DESIGNE** conformément aux statuts comme représentant de la commune M. Robert SCHELCHER

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28 POUR : 28	Dont présents : 27 ABSTENTIONS : 0 ( )	Dont procurations : 1 CONTRE : 0 ( )
-------------------------------------	--	--

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT DU HAUT-RHIN --- ARRONDISSEMENT DE COLMAR- RIBEAUVILLE --- Nombre des membres du Conseil Municipal Elus : 29 En fonction : 29 Présents : 27 Procurations : 1 Excusés : 0 Absents : 1
--

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
---  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
---

EXTRAIT N°2019.00081  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 06 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

002-20050003-2019037-020100081-00

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présents (27) :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit NUSTER, Mme Hélène BONH, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mlle Myriam PARIS, Mme Izabelle BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Étienne STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marine BORDE URICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PUTAR WOLLRING, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVA, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Présidence (1) :** M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absent (1) EXCUSÉ (1) :**

**Absent (1) :** M. Jean-François FIRER

**Élisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.**

**Date de convocation :** 23 mai 2019

**SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION JEUKADO**

Madame Agnès DENTZ, adjointe en charge des activités associatives et des événements sportifs explique à l'assemblée de l'Association JEUKADO a pour projet de renouveler le mobilier de la Ludothèque à Kaysersberg.

Face à l'augmentation croissante du public accueilli durant leurs permanences, il devient urgent de réaménager et de moderniser la ludothèque afin d'optimiser l'espace d'accueil et de présentation des jeux.

Le devis de remplacement du mobilier s'élevant à 3 795 €, le Conseil Municipal est invité à voter une subvention exceptionnelle de 3.000 € à l'association Jeukado afin de les aider au renouvellement du mobilier.

**APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**DECIDE** d'attribuer une subvention exceptionnelle de 3 000 € à l'association JEUKADO pour la participation aux frais de remplacement du mobilier de la Ludothèque de Kaysersberg.

**PRECISE** que les crédits correspondant sont inscrits à l'article 65574 du budget général de la ville 2019

**AUTORISE** le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28 POUR : 28	Dont présents : 27 ABSTENTIONS : 0 ( )	Dont procurations : 1 CONTRE : 0 ( )
-------------------------------------	--	--

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 2

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
.....  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
.....  
EXTRAIT N°2019.00082  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
.....  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
Le 06 Juin 2019  
VIA DOTELEC - 92LOW  
002.200012047.20190527-02019004000106

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présents (e)s : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHLICKER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARADON, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Made-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Éric STANI, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BRETTEBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Étranger(s) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

Absent(s) Excusé(s) :

Absent(s) : M. Jean-François FIBER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 mai 2019

#### SUBVENTION EXCEPTIONNELLE A L'ASSOCIATION DES AMIS DE L'ORGUE RINKENBACH DE KIENTZHEIM

Madame Agnès DENTZ, Adjointe en charge des Associations explique que l'association des Amis des Orgues Valentin Rinkenbach de Kientzheim a pour objet de rénover entretenir et promouvoir les orgues de l'Église Notre Dame des Sept Douleurs de Kientzheim. Elle organise notamment conférences, concerts, expositions à cette fin.

Pour développer ses activités et notamment sensibiliser les publics scolaires à la portée patrimoniale, culturelle et artistique des orgues, l'association souhaite mettre en place une mallette pédagogique dont le coût total est estimé à 499.80 €

Pour soutenir l'association dans ce projet, il est proposé de lui accorder une subvention exceptionnelle de 500 €. Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

VU la demande formulée par l'association des Amis des Orgues Valentin Rinkenbach de Kientzheim

#### APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DECIDE d'attribuer une subvention exceptionnelle de 500 € à l'association des Amis des Orgues Valentin Rinkenbach de Kientzheim pour la création d'une valise pédagogique à destination des publics scolaires.

PRÉCISE que les crédits correspondants sont inscrits à l'article c/6574 du budget général de la ville 2019

AUTORISE le Maire, ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision

VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	( )	( )

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
E.M. : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
.....  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOULE  
.....

EXTRAIT N°2019.00083  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
.....

Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE

Le 06 Juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

092-209922633 20190527-03140003 00-02

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présents(11) :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule HALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Marlène SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marina BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Yphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s) :** M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absente(s) excusé(e) :**

**Absent(e) :** M. Jean-François FIRER

**Élisabeth BILSTEIN** a été nommée secrétaire de séance.

**Date de convocation :** 21 mai 2019

#### REDEVANCES POUR OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC PAR LES OUVRAGES DES RESEAUX PUBLICS DE TRANSPORT ET DE DISTRIBUTION D'ELECTRICITE

Monsieur Benoît KUSTER, adjoint au maire chargé des réseaux, donne connaissance au Conseil du décret N° 2002-409 du 26 mars 2002 portant modification des redevances pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité.

ENEDIS demandant à ce que cette délibération soit prise à l'échelle de la commune nouvelle, il propose aux membres du conseil municipal :

- de fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public au taux maximum,
- que ce montant soit revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index Ingénierie au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

VU l'exposé de Monsieur Benoît KUSTER,

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL

DECIDE fixer le montant de la redevance pour occupation du domaine public par les ouvrages des réseaux publics de transport et de distribution d'électricité au taux maximum,

DECIDE que ce montant sera revalorisé automatiquement chaque année par application de l'index « Ingénierie » au cours des douze mois précédant la publication de l'index connu au 1<sup>er</sup> janvier ou tout autre index qui viendrait lui être substitué.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	0	0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Élus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
.....  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNORLE  
.....  
EXTRAIT N° 2019.00084  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
.....  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
Le 06 juin 2019  
VIA DOTELEC - S2LW  
M2200052603 20190527 0791900940-02

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présents (s) :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Mylène PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Marline SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Éric STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TÊMPÉ, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marine BORDE ULRICH (arrivée au point N° 3), Mme Simone FULTAR WOLLUNG, M. Eric MÜLLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine DE TEMPOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s) :** M. Vincent TÊMPÉ donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absent(s) / Excusé(s) :**

**Absent(s) :** M. Jean-François FIRER

Élizabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 mai 2019

#### AJUSTEMENT DES TARIFS DU DOMAINE PUBLIC POUR LES PRÉLUDES DE NOËL

L'office de tourisme et la ville ont élaboré en 2016 une grille pour les contributions des différents acteurs économiques au financement de la sécurisation du marché de Noël. Toutefois, sa mise en œuvre s'est avérée complexe. Il est proposé divers ajustements :

- Harmonisation de la grille proposée par l'office de tourisme et des tarifs d'occupation du domaine public pour la période pour plus d'équité
- Tarification forfaitaire et non plus liée au nombre de jours d'ouverture du marché de Noël
- Tarification différenciée selon la localisation
- Limitation de la contribution aux seuls commerçants bénéficiant directement de la manifestation, les artisans et services (plombiers, banques, coiffeur) ne seront désormais plus sollicités

Sur ces bases, la grille des tarifs d'occupation du domaine public pour la période de Noël s'établirait comme suit.

Activité du titulaire de l'AOTDP	Tarif Kaisersberg Centre historique	Tarif Kaisersberg Vignoble hors KB centre historique
Meublés de tourisme & Chambres d'hôtes	50 € par unité plafonné à 3 unités	50 € par unité plafonné à 3 unités
Hôtel	300 €	300 €
Restaurant	250 €	250 €
Commerces et artisans de bouche ; Viticulteurs	150 €	0 €
Chalet installé sur le domaine public (*)	150 €	Sans objet
Restaurant éphémère	400 €	Sans objet
Commerce éphémère vente au déballage, par exposant	200 €	Sans objet

(\*) : au prorata du nombre de jours d'occupation sur la période en cas de pluralité d'occupation, cabane(s) du cœur exonérée(s)

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer

\*\*\*\*\*

VU les difficultés de mise en œuvre de l'application des tarifs liés aux Préludes de Noël rencontrés les années précédents

VU l'hétérogénéité des tarifs actuels par catégorie

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de revisiter le périmètre des contributeurs cibles et d'harmoniser les bases tarifaires

ENTENDU les explications de Madame Marie Paule BALERNA, Adjointe au Maire,

APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE les tarifs applicables aux contributeurs du Domaine Public pour la Période des Préludes de Noël, tels que précisés dans le tableau ci-dessous

Activité du titulaire de l'AOTDP	Tarif Kaisersberg Centre historique	Tarif Kaisersberg Vignoble hors KB centre historique
Meublés de tourisme & Chambres d'hôtes	50 € par unité plafonné à 3 unités	50 € par unité plafonné à 3 unités
Hôtel	300 €	300 €
Restaurant	250 €	250 €
Commerces et artisans de bouche ; Viticulteurs	150 €	0 €
Chalet installé sur le domaine public (*)	150 €	Sans objet
Restaurant éphémère	400 €	Sans objet
Commerce éphémère vente au déballage, par exposant	200 €	Sans objet

(\*) : au prorata du nombre de jours d'occupation sur la période en cas de pluralité d'occupation, cabane(s) du cœur exonérée(s)

DEMANDE à l'office de Tourisme de la vallée de Kaisersberg, dans un souci d'équité et de transparence, de solliciter des contributions au financement de la sécurisation du marché de Noël sur ces mêmes bases

CHARGE le Maire ou son représentant de régler toutes les modalités et de signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente décision

**VOTE A MAIN LEVEE**

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 24	ABSTENTIONS : 0 ( )	CONTRE : 4 (M. Gilbert MASSON Mme Isabelle SALVI M. Henri STOLL Mme Tiphaine BETTEMBOURG)

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIDEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 17  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
.....  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
.....  
EXTRAIT N°2019.00085  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

.....  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
Le 06 Juin 2019  
VIA DOTELEC - SZLOW  
042-30003263-01191521-03010000426-04

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présents (M) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoit KUSTER, Mme Hélène BÖHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Mylène PARIS, Mme Mallo-Paula BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL-HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BÉKON, Mme Marina BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations (M) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

Absent (M) excusé (M) :

Absent (M) (M) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 mai 2019

**INTEGRATION DE VOIRIE DANS LE DOMAINE PUBLIC COMMUNAL**

EN 2003, la commune historique de Sigolsheim a conclu une convention avec la SNC « le Priegel » qui a réalisé le lotissement éponyme, afin de procéder à la remise gracieuse, à réception définitive des travaux de la totalité de la voie publique, des espaces verts, des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, des réseaux d'adduction d'eau potable, de lutte contre l'incendie, de basse tension, de télécommunication, de vidéo communication, d'éclairage public et de gaz naturel.

Un litige entre le lotisseur et la commune a longtemps empêché l'application de cette convention. Les réserves ayant été levées, il convient désormais d'approuver l'intégration dans le domaine public des réseaux précités.

Je vous remercie de bien vouloir en délibérer.

VU la convention conclue entre la commune de Sigolsheim et la SNC « le Priegel » le 17 mars 2003 afin de procéder à la remise gracieuse, à réception définitive des travaux de la totalité de la voie publique, des espaces verts, des réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, des réseaux d'adduction d'eau potable, de lutte contre l'incendie, de basse tension, de télécommunication, de vidéo communication, d'éclairage public et de gaz naturel

VU le Code public routier et le code de l'urbanisme

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

APPROUVE l'intégration dans le domaine public communal de la voirie et de tous ses accessoires (espaces verts, réseaux d'assainissement eaux usées et eaux pluviales, réseaux

d'adduction d'eau potable, de lutte contre l'incendie, de basse tension, de télécommunication, de vidéo communication, d'éclairage public et de gaz naturel) du lotissement du Priegel, à savoir les parcelles cadastrées : Sigolsheim Section 3 N° 598 – 599 – 600 – 601 – 625 – 627 - 637 pour une longueur totale de 303,44 ml (rue Pfirmilin et aires de retournement).

PRECISE qu'en application de la convention intervenue le 17 mars 2003 entre la commune historique de Sigolsheim et la SNC « Le Priegel », la cession interviendra à titre gracieux, les frais de mutation étant à la charge de la commune

CHARGE le Maire ou son représentant, de signer l'acte notarié à intervenir et tout document se rapportant à cette affaire.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	( )	( )

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
...  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
...  
EXTRAIT N° 2019.00086  
du registre des délibérations du Conseil Municipal

RECU EN PREFECTURE

Le 07 juin 2019

VIA DOTELEC - S2LOW

102-200952403-20190527-0201900866.fr

Séance du 27 mai 2019

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présents (s) : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHELCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule GALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILBRAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLIJUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

Procurations(s) : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

Absent(s) (s) : aucun

Absent(s) (s) : M. Jean-François FIRER

Élisabeth BILOSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 21 mai 2019

#### DECISION MODIFICATIVE «PRÊT IN FINE» CREDIT MUTUEL

Le prêt in fine et dont les conditions ont été revues par délibération du 25/02/2019 contracté auprès du Crédit Mutuel d'un montant de 920 000 € est arrivé à échéance fin avril. Plutôt que de le prolonger et d'en modifier le taux comme il était initialement prévu, la banque a souhaité le clore et réemettre un autre prêt. Cette opération n'a aucune incidence budgétaire, cependant il convient de régulariser les opérations comptablement par une décision budgétaire modificative afin de retracer les flux.

Les opérations seront inscrites comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes		
	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
1641 (16) – 020 Emprunts en cours	920 000 €	1641 (16) – 020 Emprunts en cours	920 000 €
<b>Total Dépenses</b>	<b>920 000,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>920 000,00 €</b>

#### APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL :

APPROUVE la décision modificative ci-dessus.

CHARGE Monsieur le Maire ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
...  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
...  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
.....  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
.....  
EXTRAIT N°2019.00087  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
.....  
Séance du 27 mai 2019

RECU EN PREFECTURE  
Le 06 Juin 2019  
VIA DOTELEC - S2LOW  
002-20052802-01190477-0101900370-02

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
Présents : M. Pascal LOHR, M. Robert SCHLCHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Mylène PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Étienne SYM, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLORAND, Mme Patricia BEXON, Mme Marie BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCH, Mme Isabelle SALVI, M. Hervé STOLL, Mme Thérèse BETTENDORF, M. Patrick SCHEFFMANN

PROCURATIONS : M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

ABSTENTIONS RESERVÉES :

Absents (s) : M. Jean-François FIRER

Elisabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.

Date de convocation : 22 mai 2019

#### CREATION D'UN SERVICE DE PAIEMENT EN LIGNE

Mme Bexon, en charges des finances, rappelle qu'un service de paiement en ligne doit être mis à la disposition des usagers par les collectivités au plus tard le 1<sup>er</sup> juillet 2019 lorsque le montant de leurs recettes annuelles est supérieur ou égal à 1 000 000 € ;

Elle précise également que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet de respecter cette obligation. En effet, PAYFIP offre aux usagers un moyen de paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi (« Titre payable par Internet ») mais aussi par prélèvement SEPA unique pour régler certaines factures.

Au sein de la commune, ce nouveau service permettra de faciliter le paiement des factures des loyers, de la vente d'affouage, de la garderie de Kientzheim...

Il sera accessible 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7, dans des conditions de sécurité optimale.

Concrètement, la mise en place de PayFIP peut intervenir selon 2 modalités : soit intégrer PayFIP / TiPi dans le site Internet de la commune, soit utiliser le site sécurisé de la DGFIP <http://www.tipi.budget.gouv.fr>.

Mme Bexon propose d'opter pour la première solution étant donné que la commune dispose de son propre site Internet. L'accès au site de la DGFIP sera néanmoins possible.

Enfin il est rappelé que la mise en place d'un système de paiement dématérialisé devient obligatoire mais que son utilisation doit rester facultative pour les usagers ; cette généralisation ne doit pas conduire à supprimer, à terme, les autres moyens de paiement, notamment en espèces.

Je vous remercie d'en délibérer.

\*\*\*\*\*

VU le code général des collectivités territoriales, et notamment son article L. 1611-5-1,  
VU le décret 2018-689 du 1<sup>er</sup> août 2018,  
VU le décret 2012-2246 du 7 novembre 2012 modifié relatif à la gestion budgétaire et comptable publique,  
VU l'arrêté du 22 décembre 2009 modifié,  
VU les conditions et le formulaire d'adhésion proposés par la DGFIP,

CONSIDERANT la volonté de la commune de proposer, dès aujourd'hui, un service de paiement en ligne, accessible aux usagers, et donc d'anticiper l'obligation de fournir un tel service à titre gratuit à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2019,

CONSIDERANT que l'offre de paiement PayFIP proposée par la DGFIP permet un paiement simple, rapide et accessible par carte bancaire grâce au service TiPi « Titre payable par Internet » mais aussi par prélèvement SEPA unique,  
CONSIDERANT que la commune dispose de son propre site Internet,

Entendu les explications de l'adjointe en charges des finances,

#### APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :

DÉCIDE de mettre en place l'offre de paiement PayFIP/TiPi proposée par la DGFIP sur le site Internet de la commune.

AUTORISE M. le maire à signer la convention et le formulaire d'adhésion avec la DGFIP.

CHARGE Monsieur le maire ou son représentant de régler toutes les modalités concernant cette affaire.

#### VOTE A MAIN LEVEE

Nombre de Votants : 28	Dont présents : 27	Dont procurations : 1
POUR : 28	ABSTENTIONS : 0	CONTRE : 0
	( )	( )

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,

Pascal LOHR

DEPARTEMENT  
DU HAUT-RHIN  
---  
ARRONDISSEMENT  
DE COLMAR-  
RIBEAUVILLE  
---  
Nombre des membres  
du Conseil Municipal  
Elus : 29  
En fonction : 29  
Présents : 27  
Procurations : 1  
Excusés : 0  
Absents : 1

REPUBLIQUE FRANÇAISE  
-----  
VILLE DE KAYSERSBERG VIGNOBLE  
-----  
**EXTRAIT N°2019.00088**  
du registre des délibérations du Conseil Municipal  
-----

RECU EN PREFECTURE  
  
Le 07 juin 2019  
  
VIA DOTELEC - S2LOW  
  
062 20052043 20190527.02010000880.2P

Séance du 27 mai 2019

Le 27 mai 2019, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M. Pascal LOHR, Maire  
**Présents (18) :** M. Pascal LOHR, M. Robert SCHECHER, M. Benoît KUSTER, Mme Hélène BOHN, M. Michel BLANCK, M. Bernard CARABIN, Mme Agnès DENTZ, Mme Myriam PARIS, Mme Marie-Paule BALERNA, Mme Evelyne MEYER, Mme Martine SCHWARTZ, M. Jean-Jacques GSELL HEROLD, M. Eliane STAHL, Mme Martine BLANCK, M. Philippe TEMPE, M. Gilles LONGHINO, Mme Anne HILLBRAND, Mme Patricia BEKON, Mme Marine BORDE ULRICH (Arrivée au point N° 3), Mme Simone PULTAR WOLLUNG, M. Eric MULLER, M. Gilbert MASSON, M. Michel FRITSCHE, Mme Isabelle SALVI, M. Henri STOLL, Mme Tiphaine BETTEMBOURG, M. Patrick SCHIFFMANN

**Procuration(s) :** M. Vincent TEMPE donne pouvoir à Mme Evelyne MEYER

**Absent(e)(s) excuse(s) :**

**Assent(s) :** M. Jean-François FIRER

Elsabeth BILDSTEIN a été nommée secrétaire de séance.  
Date de convocation : 21 mai 2019

**DÉCISION MODIFICATIVE «OPÉRATION MAISON DES ASSOCIATIONS»**

Les travaux de la maison des associations sont bien avancés. Suite aux différentes modifications en cours d'exécution du marché (avenants), il convient d'augmenter les crédits liés à cette opération comme suit :

INVESTISSEMENT			
Dépenses	Recettes		
	Montant	Article (Chap.) - Opération	Montant
2313 (23) - 030 - 17303 : Constructions	30 000,00 €		
2315 (23) - 511 - 18301 : Instal. Matér.	- 30 000,00 €		
<b>Total Dépenses</b>	<b>0,00 €</b>	<b>Total Recettes</b>	<b>0,00 €</b>

**APRES EN AVOIR DELIBERÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL :**

**APPROUVE** la décision modificative telle que présentée ci-dessus  
**CHARGE** Monsieur le Maire ou son représentant, de régler toutes les modalités et de signer tous les documents relatifs à cette décision.

**VOTE A MAIN LEVÉE**

<b>Nombre de Votants : 28</b>	<b>Dont présents : 27</b>	<b>Dont procurations : 1</b>
<b>POUR : 28</b>	<b>ABSTENTIONS : 0</b>	<b>CONTRE : 0</b>
	( )	( )

Pour extrait certifié conforme à l'original et rendu exécutoire par transmission à la Préfecture de COLMAR.



Le Maire,  
Pascal LOHR

